



Deja condamnée en appel peut on encore me poursuivre en justice

Par **fontoursine**, le **04/12/2010** à **08:29**

Bonjour, suite à un incendie de forêt en 2003 j'ai reconstruit un bâtiment partiellement détruit. j'ai été poursuivi pour construction illégale ; défaut de permis de construire j'ai été condamné à détruire le bâtiment au correctionnel j'ai fait appel entre temps j'ai obtenu difficilement un permis de construire j'ai été condamné en appel à 150€ d'amende que j'ai payée suite à une deuxième plainte de mon aimable voisin la mairie veut me poursuivre pour non conformité au permis de construire ayant déjà été condamné peuvent-ils le faire ? Merci de votre aide le bâtiment est une écurie construite en 1975 et a toujours été occupé par nos chevaux

Par **amajuris**, le **04/12/2010** à **09:37**

bonjour, votre première condamnation est pour défaut de permis de construire. maintenant la mairie estime que votre construction n'est pas conforme à votre permis de construire ce qui est totalement différent de votre première affaire. il s'agit de 2 infractions différentes et la mairie peut vous poursuivre pour la seconde infraction.